



Notre -Dame -  
de-l'Île-Perrot

## **AVIS PUBLIC**

### **Demandes de dérogation mineure**

À la séance ordinaire qui sera tenue le **13 octobre 2015**, à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Aux dispositions du Règlement de lotissement no 438 :

#### **DÉROGATION MINEURE NO 2015-38 : LOT 4 473 118 (PLACE ANNE-HÉBERT)**

La demande est à l'effet de permettre le lotissement de trois terrains donnant sur la ligne extérieure d'une courbe de rue, avec chacun un frontage minimum, calculé à la marge de recul avant, moindre que celui prescrit à la grille des usages et normes pour la zone H-207.

Et aux dispositions du Règlement de zonage no 437 :

#### **DÉROGATION MINEURE NO 2015-39 : LOT 2 068 135 (2546, BOUL. PERROT)**

La demande est à l'effet de permettre la construction d'un abri d'auto permanent attenant au bâtiment principal dans la cour avant, contrairement à la réglementation qui l'interdit, ainsi que la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur de 1,85 mètre sans palier, contrairement à la réglementation qui limite la hauteur d'un mur de soutènement construit sans palier à 1,5 mètre.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes, lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 23 SEPTEMBRE 2015.

Me Katherine-Erika Vincent  
Directrice générale

/vc

\*\*\*\*\*